

## Formation trésorier du CSE

### OBJECTIF(S)

- Être capable d'identifier les missions du trésorier du CSE
- Être capable de maîtriser les techniques de gestion et de comptabilité spécifiques au CSE
- Être capable d'établir un budget et le gérer au mieux
- Être capable d'optimiser les moyens dont dispose le CSE dans l'intérêt des salariés

### PUBLIC CONCERNÉ

- Trésorier du CSE

### PRÉ-REQUIS

- Aucun



Formation présentielle



1 mini /10 maxi



7.00 heures

### LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio ; Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter le parcours des stagiaires en situation de handicap.



Formateur/formatrice - juriste - expert(e) du CSE



Évaluation de positionnement  
Évaluation des acquis



Attestation de formation

# PROGRAMME

- La place du trésorier et du trésorier adjoint
  - La désignation du trésorier et du trésorier adjoint
  - Le bureau du CSE
  - Le règlement intérieur et l'encadrement des missions du CSE
- Les règles entourant l'action du trésorier
  - Introduction aux principes comptables (recettes/dépenses) et aux règles de présentations des résultats
  - La gestion des comptes bancaires (signature...)
  - Comment transférer de l'argent entre les budgets de fonctionnement et des ASC
  - Le budget prévisionnel et ses outils (Excel...)
  - Gestion du budget au quotidien et optimisation de la trésorerie (placements, investissements...)
  - Présentation des comptes au CSE et aux salariés (modalités, fréquence)
  - Elaboration du bilan de fin de mandat
  - Les règles d'archivage des opérations comptables
  - La responsabilité du trésorier (pénale, civile)
- Le budget de fonctionnement
  - Le versement de la subvention de fonctionnement
  - Quelles dépenses autorisées avec la subvention (idées, conseils, préparation d'un prévisionnel)
- Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC)
  - Le versement de la subvention des ASC (échelonnement, conditions...)
  - Les règles et d'assujettissement à l'URSSAF
  - Les prestations et activités permettant de bénéficier d'exonérations, et la gestion des ventes
  - Elaborer sa politique en matière d'ASC (Choix d'activités, modalités de décision, communication, suivi...)

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Étude de cas concrets

## TAUX DE SATISFACTION DU MODULE